

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 24/02/26	
INTITULE DE L'ACTION : Mois de fiertés de Roubaix			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	440€	Autofinancement	1210€
Sonorisation	200	Soirée de financement	410
Salle village associatif	200	Vente goodies	800
Stand village associatif (Lille)	40		
Frais de transport (2)	250€	Participation des personnes (4)	
Frais de déplacement artiste	250€		
Boissons et alimentation	290€		
Nourriture et boissons bénévoles	200		
Nourriture et boissons préparation	90		
Achat de fournitures (3)	1150€	Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Drapeaux			
Consommables divers			
Goodies			
Assurance	100€		
Frais supplémentaire	100		
Tracts, affiches	530€		
Graphiste	300		
Impression	230	Aide demandée au PIC	1000€
Taxes (SACEM)	100€		
Divers	2350€	Financement d'un autre projet (5)	3000€
Artistes Marche des fiertés (3)	1000	DILCRAH	3000€
Conférencier	350		
Artistes Soirée officielle (3)	1000		
Personnel bénévole	4990€	Bénévolat	4990€
Equivalent 35 jours temps plein	4990		
Sous total des dépenses engagées	10200€		
TOTAL	€	TOTAL	10200€

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.